

ACEF Rives de Paris

Dossier de candidature pour partenariat et demande d'aide ou subvention

PRÉAMBULE

L'ACEF Rives de Paris, créée par des fonctionnaires et agents des services publics, soutient statutairement les dossiers portés par les associations *loi 1901* ou structures composées d'agents provenant de la Fonction publique et des Services Publics, ou financées en tout ou partie par l'état, ou reconnue d'utilité publique.

VOTRE ASSOCIATION / STRUCTURE EN VUE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ACEF RIVES DE PARIS

Nom de l'Association / Structure : Sport 66 / Association sportive

Adresse : 66 Boulevard de l'hôpital 75013 Paris

Code postal : 75013

Ville : Paris

Téléphone :

Email : sport66bh@gmail.com

Numéro RNA : W751278454

Nombre d'adhérents : Environ 200 adhérents

Numéro INSEE : Néant

Nombre de salariés :

Site / Blog / Page : Néant

Coordonnées du Président de l'association / Directeur de la structure :

Nom : SADI Prénom : Hanafe

Téléphone : 06 43 30 72 55

Adresse mail : sport66bh@gmail.com

DOMAINE D'ACTIVITÉ DE VOTRE ASSOCIATION / STRUCTURE

Sports ☒

Médical ☐

Handicap ☐

Social ☐

Insertion ☐

Accès à la culture ☐

Autre ☐

Veuillez préciser et ou compléter, en particulier si autre :

.....

.....

.....

.....

LES ACTIONS HABITUELLES DE L'ASSOCIATION / STRUCTURE

Date, nature et résultats des actions majeures déjà réalisées par votre Association / Structure :

La salle de sport sera ouverte prochainement aux effectifs de la préfecture de Police. A cet effet, l'association n'a pas encore réalisée d'actions majeures.

Quels sont les objectifs de votre association / structure à court et moyen terme :

L'association SPORT 66 a pour objectif de gérer la salle de sport destinée aux agents de la préfecture de police stationnés boulevard de l'Hôpital. Les agents peuvent y pratiquer le sport opérationnel et cette salle participe à leur équilibre de vie. Il s'agit essentiellement de policiers mais aussi de personnels administratifs. Elle sera ouverte en permanence et permettra aux agents de pratiquer de la musculation, de faire de la gymnastique ou d'utiliser des machines de type rameurs ou tapis de course.

LE « PORTEUR DU PROJET » QUI SERVIRA DE POINT DE CONTACT

Nom : SADI Prénom : Hanafe

Téléphone : 06 43 30 72 55

Adresse mail : sport66bh@gmail.com

Rôle, Fonction au sein de l'association / structure : Président de l'association Sport 66

OBJET DE LA DEMANDE D'AIDE

Quel est le projet spécifique que vous souhaitez engager et pour lequel vous recherchez une aide matérielle ou un financement ?

Décrire le projet, en précisant l'ensemble des moyens nécessaires à sa réalisation, ainsi que la ou les dates prévues d'accomplissement.

Nous aménageons une salle de sport dans nos locaux pour répondre aux attentes des agents du Ministère avec l'obligation du sport opérationnel.

L'ensemble du projet comprend du matériel sportif ainsi que les travaux de la salle dédiée.

Cette salle de sport accueillera entre 200 à 300 agents.

L'aide permettra d'acheter un vélo de salle, un rameur, un tapis de course et des tatamis,,,,

Des devis sont en cours de réalisation et une première estimation fait état d'un budget de 6000€.

PRECISIONS ATTENDUES EN CAS DE BESOIN D'UN FINANCEMENT DU PROJET

Coût global du projet :

6000€

Nature et montant des dépenses prévues pour le projet :

..... Travaux d'aménagement du projet 2000 euros

Origine et montant de vos recettes actuelles pour le projet :

Aucun budget prévu à ce stade.

... Cotisation des adhérents 10 euros par personne soit pour un montant de 2000 euros

Avez-vous déjà des partenaires financiers (Banque, Assurances...) ? Si oui lesquels ?

Pas de partenaires à ce stade.

non.....

.....

.....

.....

RECAPITULATIF CONCERNANT L'AIDE DEMANDÉE À L'ACEF RIVES DE PARIS

Quel type d'aide matérielle ou financière (montant) attendez-vous de l'ACEF Rives de Paris ?

Une aide financière.

.....3500 euros...

Vous avez la possibilité de joindre tout document que vous jugerez utile à l'examen de votre dossier.

AUTORISATION DU PARTENAIRE A COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS SOUTENUES

L'Association ou la Structure Partenaire autorise l'ACEF RIVES DE PARIS à diffuser des informations sur les actions réalisées avec son soutien, et lui concède le droit d'utiliser toute image et texte les concernant, qui auraient été transmis ou déjà publiés sur le site internet ou les réseaux sociaux du partenaire.

OUI ☒

Je donne mon autorisation

NON ☐

Je ne donne pas mon autorisation

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION / DIRECTEUR DE LA STRUCTURE

Date de la demande et signature (avec le nom du Président/Directeur + tampon de l'Association/Structure)

M. SADI Henafe 30/07/2025

tampon en creux
d'édition
sept 66.



MERCI DE JOINDRE A VOTRE DEMANDE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- **STATUTS DE L'ASSOCIATION LOI 1901 (OBLIGATOIRE) ;**
- **COPIE DE L'ENREGISTREMENT DE L'ASSOCIATION A LA PRÉFECTURE (OBLIGATOIRE) ;**
- **COPIE DU DERNIER COMPTE-RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (SOUHAITÉ) ;**
- **CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU PROJET ET AUTRES ÉVÈNEMENTS À VENIR (SOUHAITÉ) ;**
- **REVUE DE PRESSE, ARTICLES, PHOTOS DES ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES ET DU PROJET (SOUHAITÉ).**



**Cadre réservé à
l'ACEF Rives de Paris**

Type d'aide accordée par le Bureau :

Vote du Bureau :

Vote du CA :

**Date et signature du Président ACEF Rives de
Paris :**

**Cadre réservé à
la Banque Populaire Rives de Paris**

Avis sur la demande :

Date :

Recepisse_CR-1

Enregistré ✓

Autres options ✓

✕



PREFECTURE DE POLICE

Direction des usagers et des polices administratives
SDPSES - BPAS
section associations
1 bis, rue de Lutèce
75004 PARIS

Le numéro
W751278454 est à
rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION
de l'association n° W751278454

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le préfet de police

donne récépissé à **Monsieur le Représentant**
d'une déclaration en date du : **19 mars 2025**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

SPORT 66

dont le siège social est situé : 66 boulevard de l'Hopital
75013 Paris

Décision prise le : **19 mars 2025**

Pièces fournies :
liste des dirigeants
lettre de mandat
Procès-verbal
Statuts

Paris 4ème, le 20 mars 2025

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.